Le mystère d'Equancourt

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

En 1916, à quelle date ? Loetitia Goubert ne peut pas préciser. Elle ne se rappelle plus. L'amie de Delamour se remariait à Bourges, où elle travaillait à l'usine pyrotechnique, avec un ouvrier fondeur Edouard Guénard. Peu de temps après elle divorçait à nouveau. Guénard la battait comme son premier mari. De plus il avait été condamné pour vol. Qu'est-il devenu ?... Loetitia Goubet n'en sait rien.

Après un court séjour à Péronne, la débitante d'Epehy retourna à Paris après la guerre où elle fit la connaissance d'un nommé Fontaine, un retraité, avec qui elle se mit en ménage.

Le 20 juin 1925, nous dit Loetitia Goubet, mon ami décédait d'un cancer à la gorge après avoir subi deux graves opérations.

Je revins à Péronne un mois plus tard où je travaillai comme repasseuse chez Mme Dollet. C'est à Péronne que je fis la connaissance de Delamour. Le 20 septembre, j'allai vivre avec lui à Equancourt, où je devais rester deux ans. C'est depuis le 15 octobre 1927 que nous étions ici à Epehy.

Voilà ma vie... Vous voyez qu'il n'a jamais été question de morts suspectes dans mon entourage. On peut contrôler.

Encore le laudanum

Le lendemain de la découverte du cadavre, le capitaine de gendarmerie Caron, de l'arrondissement de Péronne, a perquisitionné avec ses hommes de la brigade de Roisel, au domicile de Delamour à Epehy. Au cours de leurs recherches les gendarmes ont trouvé une bouteille de laudanum cachetée, par conséquent non entamée.

— D'où venait cette bouteille ? demandons-nous à Loetitia Goubet.

— Je n'en sais rien... J'ignorais qu'elle fut là. Elle se trouvait sur une planche dans un débarras. Sans doute avait-elle été laissée là par nos prédécesseurs. En tout cas, j'affirme, encore une fois, n'avoir jamais vu Delamour prendre du laudanum.

« Je ne crois pas non plus qu'il se soit suicidé ». On a dit aussi, termine la débitante que je me dérobais à la Justice. C'est faux. La preuve ? J'ai fait appeler ce matin le capitaine de gendarmerie de Péronne. Il m'a longuement interrogée.

On le voit, par ce que nous venons de relater, le mystère de la mort du maraîcher d'Equancourt est loin d'être éclairci.

Peut-être, après tout, ne s'agit-il que d'une mort naturelle.

La médecine légale se prononcera.

M. P.

ETMA T.S.F
11 Rue St Pierre St Paul. LILLE
CATALOGUE FRANCO 1f.50 en timbres-poste

Postes à 3 Lampes, C 119 bis à 4 lampes ou Super-Changeur de fréquence, vous pouvez très facilement faire Votre Poste **VOUS-MÊME** avec nos **SCHÉMAS**. Toute la pièce détachée pour T.S.F. Belles ébénisteries.

DÉPOTS : à **LA MADELEINE**, 46, r. Fontaine.
— à **TOURCOING**, 79, rue du Haze.

Dans la presse parisienne

Nous avons appris avec plaisir la désignation comme Président du Syndicat de la Presse parisienne, de notre distingué confrère M. René Baschet, directeur de l'**Illustration**.

C'est la consécration du grand talent de journaliste et d'artiste à qui l'**Illustration** doit sa splendide présentation, c'est un hommage aussi au dévouement de M. René Baschet pour toutes les œuvres de la presse française.

A Bouchain, un batelier est écrasé entre son bateau et une écluse

Le bateau « De Hoop », manœuvré à l'avant par Johannès Looq, 20 ans, et à l'arrière par M. Loog père, entrait vers 15 h. 30 dans l'écluse du Pont Malin, à Bouchain, lorsque par suite d'un faux mouvement, Johannès Loog fut projeté à l'eau par la perche avec laquelle il « boutait ».

Le malheureux jeune homme tomba entre son bateau et le mur de l'écluse et fut écrasé. Ce ne fut qu'après une demi-heure d'efforts qu'on put le dégager ; M. le docteur Vienne, qui l'examina, constata une fracture du crâne. La mort avait été instantanée.

UN LILLOIS VOULAIT SE SUICIDER A NŒUX-LES-MINES...

Il y a quelque temps, les gendarmes rencontrèrent sur la place de la Gare à Nœux-les-Mines, un individu aux allures suspectes. Interpellé, il déclara se nommer Raymond Bulckaen, 25 ans, manœuvre, demeurant rue Gustave-Delory, 127, à Lille, et être venu à la recherche de sa femme, née Sidonie Gosselin, qui avait quitté le domicile conjugal. Bulckaen fut trouvé en possession d'un pistolet automatique chargé et d'une boîte contenant dix-neuf cartouches. Son intention, déclara-t-il, était de retrouver sa femme et de se suicider en sa présence. Le tribunal correctionnel de Béthune a retenu le délit de port d'arme prohibée et a condamné Bulckaen, par défaut, à 50 francs d'amende.

CHAPEAUX ABBAYE 2, Rue Esquermoise — LILLE —

UN NOTAIRE DE L'AISNE ARRÊTÉ EN BELGIQUE POUR DÉTOURNEMENTS DE FONDS

Le Parquet de Laon vient d'être avisé que l'on avait arrêté près de Dinant (Belgique) le notaire indélicat de Jaulgonne, Me Bouxy, qui avait dilapidé les fonds à lui confiés par ses clients.

Son extradition va être demandée.

Une tablette
de Chocolat
DELESPAUL-HAVEZ
avec
quelques tartines
et mon travail
est un plaisir

LE DRAME DU POLE NORD

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Un hydravion italien est parti pour le Spitzberg

Un hydravion de la marine italienne, piloté par le commandant Ravazzoni et dans lequel avaient également pris place un autre pilote, deux mécaniciens et un radiotélégraphiste, a pris son vol, vendredi matin. Il se rend au Spitzberg, où il va coopérer à la recherche des membres de l'expédition Nobile.

L'hydravion du commandant Ravazzoud est arrivé à Lerre, à 10 h. et en est reparti à 11 heures.

Le « Giornale d'Italia » annonçant le départ de cet hydravion, pour la Baie du Roi, dit qu'il n'est pas improbable que cet appareil ait la mission de rechercher l'hydravion de Guilbaud avant de rejoindre le « Citta di Milano ».

Le groupe du général Nobile a été de nouveau ravitaillé

Le « Citta di Milano » a radiotélégraphié que les aviateurs Maddalena et Penzo sont rentrés à 15 heures à la Baie du Roi après avoir retrouvé et ravitaillé de nouveau le groupe du général Nobile.

D'autre part on déclare que quelques colis lancés la première fois par l'avion de Maddalena ont été endommagés parce qu'un des parachutes ne s'était pas ouvert. Aussi, le général Nobile a demandé qu'on lui envoie d'autres accumulateurs et divers objets.

Il a conseillé qu'on fit partir ensemble les avions italiens qui sont prêts à prendre leur vol et un autre avion muni de skis qui tentera de descendre sur la glace et d'embarquer un des membres de son groupe à chaque voyage.

Luyow Dolm a fait, dans l'après-midi, un nouveau voyage au-dessus de la terre du nord-est et du cap Brunn.

Hier, la communication par T. S. F. avec Nobile a été très courte. Le général a demandé des renseignements sur les expéditions effectuées avec les traineaux.

Le brise-glace « Krassine » est attendu dans la soirée à Bergen, où il se ravitaillera en charbon et de là poursuivra son chemin vers le Spitzberg.

Un attentat à Paris contre le président du tribunal des pensions

Hier après-midi, à Paris, à la 8e Chambre, où siège actuellement le Tribunal des Pensions de la Seine, un mutilé, sans doute mécontent de la décision qui venait d'être rendue le concernant, a déchargé par cinq fois son revolver sur le Président de la Cour, M. Bonfils. Celui-ci n'a pas été atteint.

M. Delalée, juge d'instruction, a été commis pour instruire cette affaire et interroger l'accusé : c'est un nommé Noel, mutilé de guerre.

CATASTROPHE FERROVIAIRE EN SUÈDE

On mande de Stockholm qu'un grave accident de chemin de fer s'est produit à quelques kilomètres au sud de Bollnaes. On compte jusqu'ici quatorze morts. Il y aurait une cinquantaine de blessés.

SIX VICTIMES DE L'EXPLOSION D'UNE BOMBE

Une bombe a éclaté au cours d'exercices de tir d'artillerie, près de Dundée (Ecosse), tuant un officier et un artilleur et blessant trois officiers et un artilleur.

Le temps que vous passez à lire nos PETITES ANNONCES n'est jamais du temps perdu. Ce que vous cherchez depuis longtemps, une annonce du " Réveil du Nord " vous l'offre peut-être aujourd'hui.

M. MARCEL CACHIN A QUITTÉ LA SANTÉ

M. Marcel Cachin, député de la Seine, ayant purgé la peine d'emprisonnement à laquelle il avait été condamné, a quitté la Santé, vendredi matin, à 7 h. 35. Quelques-uns de ses amis politiques l'attendaient dans la rue. Il n'y a pas eu d'incident.

LE TRAITEMENT DES MINISTRES SERAIT BIENTOT AUGMENTÉ

Des bruits ont circulé touchant le relèvement des traitements des ministres.

On croit savoir que M. Poincaré s'est arrêté aux décisions suivantes : Il a donné l'ordre à ses services, d'effectuer dans le projet de budget de l'exercice 1929, au chapitre premier des administrations centrales (traitements des ministres), un traitement de 180.000 francs. Avant la guerre, il était de 60.000 fr. Il est actuellement de 80.000 francs. Les ministres bénéficieront donc, par rapport à l'avant-guerre, du coefficient trois.

D'autre part, le crédit prévu pour l'entretien de l'automobile ministérielle, qui est de 25.000 francs, sera porté à 50.000 francs. Au total, chaque ministre disposera d'un traitement anuel de 230.000 francs, non compris les indemnités qu'ils allouent sur un autre chapitre, aux membres de leur cabinet.

SANGLANTE TRAGÉDIE AU SUJET DE LA DATE D'UN MARIAGE

Un drame s'est déroulé hier soir, au domicile de la famille Benedetti à Marseille. A la suite d'une discussion sur la date de son mariage, le fiancé de Mlle Marie Benedetti, nommé Sylva Mazet, âgé de 32 ans, a tiré soudain un revolver de sa poche et l'a déchargé dans la direction de la famille Benedetti. Les voisins, accourus au bruit des coup de feu, ont trouvé deux cadavres, Mme Benedetti, atteinte d'une balle dans la région pariétale gauche, et sa fille Amélie, la tempe gauche traversée. Le père était blessé à la cuisse et Marie Benedetti avait reçu une balle dans la bouche. Les deux blessés ont été transportés à l'hôpital.

Le meurtrier s'est constitué prisonnier peu après et a été écroué.

Le clairon des sapeurs-pompiers de Beugny alluma 4 incendies...

IL A ÉTÉ CONDAMNÉ HIER A CINQ ANS DE RÉCLUSION PAR LES JURÉS DU PAS-DE-CALAIS

Vendredi à midi s'est ouverte, à Arras, la cinquième audience de la session de la Cour d'assises du Pas-de-Calais.

Le rôle de la session est on ne plut plus varié, on y trouve toute la gamme des crimes. Toutes les affaires précédentes, sauf toutefois l'infanticide de Saint-Pol, n'ont pas fait recette. Il en est de même de celle qui voit au banc des criminels un tout jeune homme de 17 ans. C'est le clairon des sapeurs-pompiers de Beugny, François Loison, moustaches rousses « à la Charlot ».

Il a allumé quatre incendies en quelques jours, dont deux à la fois, pour gêner les mouvements de sa valeureuse section. Il a sonné l'alarme à pleins poumons ; une fois, il fut en retard, ce qui le perdit. Il a assisté aux opérations de sauvetage par devoir professionnel. C'est un romantique, mythomane et « pyromane », si ce dernier mot existe à l'usage des psychiatres.

JE NE SAIS POURQUOI J'AI FAIT ÇA...

Au cours de son interrogatoire Loison, qui a l'œil vif et la réplique facile, reconnait, sans ambages, qu'il a mis le feu par vengeance chez M. Derly. Il avait été condamné la veille, au tribunal correctionnel d'Arras, pour vol.

M. le président voudrait savoir les raisons qui l'on conduit à d'autres méfaits de ce genre :

Loison. — Je ne sais pourquoi j'ai fait ça !

Le président. — A l'instruction vous avez dit que vous vouliez vous venger des cultivateurs parce qu'ils gagnaient trop d'argent !

Loison, bien stylé, réitère : « Je ne sais pas pourquoi j'ai fait ça ; je regrette ce que j'ai fait. »

M. le président Leuillieux le réprimande paternellement et lui dit que ce qu'il a fait est grave et que cela pouvait avoir de terribles conséquences.

LES VICTIMES TEMOIGNENT

Avant d'entendre les victimes des sinistres, M. le docteur Halberstad, médecin-chef de l'hôpital Saint-Venant, considère Loison responsable de ses actes, mais, néanmoins, il a trouvé deux arguments qui atténuent cette responsabilité : c'est un impulsif, et est sujet aux accès de vertige. (Loison, qui n'a pas de casque, pleure dans son mouchoir ; c'est d'ailleurs toutes les larmes qu'il versera.)

Le chef de gendarmerie Moutardier fait le récit de ses investigations. Il a recueilli la déposition du sapeur-clairon, qui lui a fait cette confidence en manière de regrets lors de son arrestation : « Vous avez bien fait de m'arrêter car j'ai les cultivateurs en grippe et j'allais en faire brûler d'autres. »

M. Lecomte fut le premier incendié ; il raconte son émoi et principalement le montant de ses pertes, couvertes par une assurance, soit 215.000 francs.

A une question du président, il croit que l'incendiaire a été mal surveillé par son père, ce à quoi, d'un bond, le pompier-accusé se dresse pour dire : « Ce n'est pas vrai, mon père m'a toujours bien élevé. »

On passe le plan des lieux aux jurés.

C'est le tour de M. J.-Bte Labbe de déposer ; il opère dans les mêmes conditions que le précédent. Un autre plan circule de main en main ; l'accusé s'attache à le reconnaître.

Une autre sinistrée, Mme Bachelet, est plus au courant de la comptabilité que de l'incendie dont elle fut victime. Elle avoue, lorsqu'on lui remet un plan entre les mains, « qu'elle ne sait pas lire ça ».

Le témoin suivant s'assied sur le siège et, sur un signe indigné de l'huissier, se lève pour répondre. M. Derly — c'est lui-même — a congédié Loison, qui volait. Il narre en détail son sinistre et appuie sur les dégâts. Avant de quitter la barre, il s'écrie : « Les pompiers ne chômaient pas ! »

Comme le président lui dit d'aller s'asseoir, il le fait sur le siège vissé malencontreusement à cet endroit.

M. le maire de Beugny dépose longuement. Loison lui a raconté des histoires de brigands. « Comme on le soupçonnait, dit-il, je suis allé chez lui. Il n'y était pas. Il m'a conté qu'il était en retard parce qu'il avait été ligoté à un arbre par des bandits. » Le fixant dans les yeux, je lui dis : « Menteur ! c'est toi qui as mis le feu. » C'est alors qu'il a avoué ses tristes exploits.

Loison avait commandé un revolver, assure le témoin, mais quand on est allé le prendre, c'était un revolver à bouchon. (Tout le monde rit et, naturellement, l'accusé aussi.)

Le débat, qui avait été glacial jusqu'alors, s'échauffe ; c'était de rigueur dans une affaire comme celle-ci, où tout brûle.

Une parente de l'inculpé jette des cris dans le prétoire ; M. de Saint-Aubert, l'huissier de service, l'expulse subtilement.

Voici le lieutenant des sapeurs-pompiers de Beugny, M. Gras. Il n'avait jamais vu tant d'incendies dans le village. Il arrive quand tout brûle au premier incendie ; au second, il n'a pas besoin d'intervenir : c'est déjà éteint. « M'est avis, dit-il à sa femme, un soir, qu'il va se passer du drôle. Prépare mon casque. » Et voilà qu'on lui signale deux incendies à la fois. Où aller ? Et tout brûle malgré les secours.

C'est au cours du dernier sinistre que le clairon, qui avait sonné en retard, se fit pincer.

Après un réquisitoire sévère de M. Dufayet, substitut du procureur de la République, plein de logique et sans atténuation, il appartient à Me Lefranc, du barreau d'Arras, de défendre la cause fort difficile de son client.

Des délibérations du jury et de la Cour, le sapeur-clairon-incendiaire de Beugny est condamné à **cinq ans de réclusion et cinq ans d'interdiction de séjour.**

LE CRIME D'UNE MÈRE A CAUCHY-LA-TOUR

Accusée d'avoir tué son enfant à Cauchy-la-Tour, Caroline Vincent, femme Dhollande, âgée de 20 ans, sera jugée aujourd'hui.

C'est dans l'après-midi du 29 février que l'accusée, qui buvait chez elle en compagnie de sa mère et de sa belle-sœur, gifla l'aîné de ses enfants, Abel, âgé de deux ans, et le jeta dans les w.-c. de ses voisins, où il trouva la mort.

Son forfait accompli, Caroline Vincent regagna sa demeure et continua ses libations. La préméditation semble certaine.

Pour les blessés de la grande guerre

« LA PROMENADE DES MUTILÉS » FAIT APPEL AUX AUTOMOBILISTES GÉNÉREUX

Une nouvelle œuvre d'une haute inspiration vient d'être créée à Paris sur l'initiative généreuse de quelques mécènes dont la vie est faite de charité. Il s'agit de la « Promenade des Mutilés » dont bénéficieront les plus grandes victimes de la guerre. Le siège de cette nouvelle association bienfaisante a été fixé au ministère des Pensions.

En résumé, la « Promenade des mutilés » fait appel à l'esprit philanthropique des automobilistes pour qu'ils associent à leurs voyages touristiques ceux qui ont laissé à la guerre quelque chose d'eux-mêmes.

Cette œuvre qui a trouvé le plus large appui auprès des groupements les plus importants et les plus divers, recherche — et trouvera — des membres actifs qui participeront à ses excursions en emmenant un ou deux mutilés, lesquels profiteront ainsi d'une faveur que leur situation déshéritée leur interdisait jusqu'ici.

Les adhésions sont reçues par M. Marcel ...bert, secrétaire général de la « Promenade des Mutilés », ministère des Pensions, 37, rue de Bellechasse, Paris (7e).

La grave affaire d'avortement de Calais

UN DOCTEUR EST INCULPÉ DE COMPLICITÉ

A la suite de l'audition-confrontation entre la jeune Calaisienne inculpée d'avortement et le docteur quelle accusait, ce dernier s'est entendu notifier jeudi, l'inculpation de complicité d'avortement dans cette affaire que nous avons relatée il y a quelque temps. C'est devant le tribunal correctionnel de Boulogne que, vraisemblablement, répondront de leur acte délictueux les deux Calaisiens.

M. THOMAS, ANCIEN DIRECTEUR DE LA BANQUE PETYT A DUNKERQUE REMIS EN LIBERTÉ PROVISOIRE

M. Thomas — ancien directeur de la Banque Petyt de Dunkerque, laquelle fit faillite dans les circonstances que nous avons relatées — qui, par la voix de ses défenseurs avait, depuis la date de son incarcération, le 10 décembre 1927, protesté de son innocence, a été, après une longue procédure, remis en liberté provisoire après avoir versé une caution de 150.000 francs en espèces.

C'est la mère du prévenu qui, hier matin, a versé la somme réclamée à la Recette des Finances de Dunkerque.

Avant de quitter la prison, M. Thomas dut signer, à la requête de M. Boone, greffier, un engagement à se présenter à toute réquisition du magistrat instructeur.

Les formalités de levée d'écrou furent terminées à 11 heures 45.

A notre correspondant particulier, qui se trouvait présent à la libération de M. Thomas, ce dernier fit une unique déclaration : « Je vais pouvoir enfin faire éclater mon innocence. »

Une automobile a conduit M. Thomas et sa mère à Bergues, non sans avoir fait étape d'abord à la demeure de Me Bultheel, l'avocat de l'ex-directeur de Banque.

M. Thomas a dû prendre ensuite, par la voie ferrée, le chemin de l'Est.

UNE GRANDE CÉRÉMONIE FRANCO-ESPAGNOLE LE 16 JUILLET

On annonce que le 16 juillet prochain, le roi d'Espagne ; M. Doumergue, président de la République ; le général Primo de Rivera et M. Briand se rendront à Canfranc, dans la province de Huesca, pour inaugurer le tunnel international. Le même jour, le roi et M. Doumergue auront un entretien à Canfranc, où un déjeuner sera offert en leur honneur. Après l'inauguration, le roi et le général Primo de Rivera se rendront à Santander, pour assister à l'arrivée des yatchs qui participent aux grandes régates transatlantiques New-York-Santander.

IL VOULUT TUER UNE SOURIS QUI LUI TROTTAIT DANS LA TÊTE

Un artiste de cinéma, M. Lucien Leroy, s'est suicidé en se tirant un coup de revolver au cœur, dans le couloir de l'immeuble de la rue de Paris, où il logeait. Dans une poche de sa veste, on a trouvé une lettre écrite par lui et dont voici un extrait :

« Je suis sorti sans chapeau et une souris est entrée dans ma tête. Elle tourne tout le temps et ne veut pas sortir. Je vais lui envoyer une balle. On rigolera bien ensuite ».

DERNIÈRE HEURE SPORTIVE

COURSES A AUTEUIL

PREMIERE COURSE. — 1. Santender (R. Lock) g. 148 ; pl. 41. — 2. Le Vénitien (L. Delfarguell) pl. 36. — 3. Le Gouverneur (F. Gaudinet) pl. 20.

DEUXIEME COURSE. — 1. Oudry II (J. Biarrotte) g. 25 ; pl. 13. — 2. Billycock II (R. Bagniard) pl. 14. — 3. Beau Dragon (A. Kalley) pl. 22.

TROISIEME COURSE. — 1. Honag (F. Romain) g. 44 ; pl. 23. — 2. Habar (Tondu) pl. 38.

QUATRIEME COURSE. — 1. Easter Hero (J. Biarrotte) g. 37 ; pl. 17. — 2. Duprglas (E. Romain) pl. 18. — 3. Rhyticère (J. Luc) pl. 16.

CINQUIEME COURSE. — 1. Berwalk (F. Stringer) g. 72 ; pl. 19. — 2. Coup Dur (Cérez) pl. 20. — 3. Dernier Nandi (G. Lester) pl. 14.

SIXIEME COURSE. — 1. Nicéphore Phocas (P. Sentier) g. 64 ; pl. 15. — 2. Wavelet's Lad (A. Kalley) pl. 13. — 3. Météore (G. Thomas) pl. 14.

LES COURSES DU QUESNOY

La réunion que donnera la Société des Courses du Quesnoy, dimanche prochain 24 juin, sur l'Hippodrome du Pont-Rouge, promet d'être des plus brillantes.

La piste est en excellent état et les chevaux engagés pour disputer les prix importants sont très nombreux et de qualité, notamment dans le prix international du Hainaut où nous en remarquons plusieurs de grande classe.

Pendant les Courses, l'excellente Harmonie Municipale du Quesnoy se fera entendre.

La Compagnie du chemin de fer du Nord fera arrêter au Quesnoy, à 12 h. 42, le train quittant Aulnoye à 12 h. 30.

En outre, un train partira de Valenciennes à 9 h. 05 où il prendra les voyageurs venant de Lille par le train 1569 (départ de Lille à 8 h. 10), il arrivera au Quesnoy à 9 h. 48. Le soir, un train partira du Quesnoy à 9 heures, pour Valenciennes, pour donner correspondance à Valenciennes au train 1570 se dirigeant vers Lille.

Roubaix

BUREAUX : 45, Rue de la Gare (Téléph. 9-51). — DEPOT DE VENTE : 78, Grande Rue.

Les festivités des quartiers Sainte-Elisabeth et Fraternité commencent aujourd'hui

Les grandes fêtes des quartiers Ste-Elisabeth et Fraternité qui s'ouvrent aujourd'hui sont organisées au profit de l'Œuvre mutuelle des convalescents chargés de famille de l'hôpital « La Fraternité ».

Cette œuvre de philantrophie, de bienfaisance et de fraternité bien locale a été créée comme son nom l'indique, pour venir en aide aux malades nécessiteux chargés de famille sortant de l'hôpital, guéris, mais dont l'état de santé nécessite encore des soins et les empêchent de se mettre à leurs occupations, privant ainsi la famille des ressources nécessaires à la subsistance.

Elle a pour but de distribuer des secours alimentaires et d'aider ces familles éprouvées à franchir ce cap difficile.

Elle fut fondée en 1912 par M. Emile Deroubaix, mais, c'est surtout après la guerre que son rôle devint vraiment efficace grâce au dévouement inlassable de son bureau composé de MM. Charles Lamère, président ; Auguste Dequesmes et Emile Terreyn, vice-présidents ; Jules Delerue, secrétaire et Gaston Devriendt, trésorier, aidé en cela par tous les membres du comité qui répondent à son appel à tous les instants. Elle a distribué depuis ses débuts : 1 million 455.000 kilos de charbon, 8.015 kilos de viande et 97.000 kilos de pommes de terre, de plus du pain et des denrées diverses. Le comité est animé du plus grand désir de faire davantage, mais hélas, ses ressources sont limitées. Aussi prie-t-il avec insistance toutes les personnes charitables que cette belle œuvre doit intéresser de bien vouloir l'aider à étendre à un plus grand nombre de malades les secours qu'il voudrait octroyer suivant les cas avec moins de parcimonie. Aussi crie-t-il à tous : « Aidez-nous et les aider ! »

Ces fêtes qui ont lieu sous les auspices de l'Administration municipale et de M. le Maire de Roubaix commenceront aujourd'hui samedi par une braderie, rue Jules-Guesde, de 15 heures à la chute du jour, suivie de deux jolis cortèges lumineux, qui circuleront dans les deux quartiers. Dans l'après-midi (voir affiches spéciales) aura lieu la mise en loge des pigeons pour le concours monstre sur Saint-Just, doté de 2.000 francs de prix organisé par le Cercle « Le Progrès ».

LA JOURNÉE DE DIMANCHE

Le dimanche matin, réveil en fanfare par les « Trompettes Dévoués » sans oublier les salves d'artillerie annonçant la fête, et dans la matinée un gracieux cortège cycliste carnavalesque se déroulera dans toutes les rues des deux quartiers. A midi, plusieurs concerts apéritifs seront donnés. A 15 heures, à la Mairie provisoire, 211, rue de Lannoy, réception de M. le Maire, de l'Administration municipale et du Comité général des fêtes officielles de quartier au cours de laquelle le Comité de l'Union des commerçants de la rue de Lannoy présentera et inaugurera son drapeau. Puis un magnifique cortège composé d'un grand nombre de sociétés musicales bigophoniques et gymniques ainsi que les chars de la Bienfaisance et des Convalescents, du Vieux Coq Français et des Archers se déroulera à travers le secteur en fête : à son issue auront lieu des courses pédestres et cynophiles, des concerts, un concours de sociétés de bigophones, des jeux populaires, etc... (Voir programme officiel) et cette belle journée se terminera par une splendide fête gymnique de nuit dans le magnifique cadre de la place de la Fraternité, illuminé d'une façon féerique avec comme apothéose un superbe feu d'artifice tiré place Ste-Elisabeth.

LA JOURNÉE DE LUNDI

Le lundi, à 9 heures du matin, s'ouvrira la grande Braderie de Roubaix composée et faite exclusivement par les commerçants de la rue de Lannoy qui ne manquera pas d'attirer la foule pour se disputer les magnifiques occasions qui y seront sacrifiés.

Le soir, un concert par T. S. F., place Ste-Elisabeth et par la Musique municipale de Wattrelos, suivi d'une séance cinématographique en plein air, place de la Fraternité, clôtureront ces belles fêtes.

Le Comité prie instamment les jeunes gens et jeunes filles du quartier de bien vouloir lui apporter leur dévouement à cette belle œuvre en venant s'inscrire nombreux pour la vente des fleurs souvenirs et programmes. Les inscriptions sont reçues chez M. Lambre, 254, rue Pierre-de-Roubaix, M. Delerue, 352, rue de Lannoy, M. Devriendt, 323, rue de Lannoy et M. Rochette, président de l'Union des commerçants de la rue de Lannoy, 142, même rue.

Le programme officiel avec son numéro donnant droit à la grande tombola dont les lots nombreux et magnifiques sont exposés dès ce jour aux vitrines des établissements Paul Liagre, 211, rue de Lannoy, est en vente chez tous les commerçants des deux quartiers.

Phonographes

J. BARDIAUX. Seule Maison (53, rue de Lannoy) accréditée pour la vente des appareils et disques Pathé.

LUTHERIE JAZZ-BAND
depuis 475 francs. — Facilités de paiement
MAISON DE CONFIANCE

Un charretier tombe sous sa voiture et se casse la jambe

Hier matin, M. Victor Blomme, 40 ans, domestique, au service de M. Léon Blanquart, entrepreneur, Grande Rue, est tombé au bas de sa voiture et s'est cassé la jambe. M. Victor Blomme passait avec son chariot dans un chantier de « La Lainière », quand soudain, la voiture passa sur une ornière et son conducteur perdit l'équilibre.

M. Victor Blomme glissa à terre ; l'une des roues du chariot lui passa sur les jambes. Relevée par les témoins de l'accident, la malheureuse victime fut transportée immédiatement à l'infirmerie de « La Lainière », où l'on releva une fracture de la jambe droite.

Après avoir été pansé, M. Victor Blomme fut transporté dans une ambulance à Mveu, en Belgique, où il demeure.

Les Concours d'Honneur du Conservatoire

Lundi 25 juin commenceront les épreuves des concours d'honneur. Trois journées leur seront consacrées : la 1re sera réservée au chant et au piano ; la 2e, le mardi 26 juin, aux cordes ; la 3e, le samedi 30 juin, aux instruments à vent. Les 1re et 3e journées comporteront deux séances : le matin à 9 heures, l'après-midi à 14 h. 30. Le concours des cordes se terminera à 12 h. 30.

Aucune personne ne sera admise sans carte dans la salle P. Destombes. Les cartes sont délivrées gratuitement au Secrétariat du Conservatoire, rue de Soubise.

Rappelons que les concours sont ouverts aux artistes ayant obtenu leur 1er prix au cours des cinq années précédentes. Il est décerné dans chaque catégorie, chant, piano, cordes, bois et cuivres un grand prix auquel est affecté une somme de quinze cents francs et une mention honorable pour laquelle il a été prévu une prime de cinq cents francs.

L'Administration municipale a donné une preuve de plus de la bienveillante sympathie qu'elle manifeste si souvent à son Conservatoire national en créant ces concours et en les dotant de prix importants.

Les deux premières journées seront présidées par M. l'Inspecteur du ministère des Beaux-Arts pour la région du Nord, M. André Bloch. M. M. Faure, professeur de répertoire au Conservatoire de Paris et chef de chant à l'Opéra, siégera à ses côtés. En outre, pour le concours de chant, Mlle Gauley, de l'Opéra-Comique, fera partie du jury.

Le jury de chant sera complété par M. Duysburgh qu'il paraît superflu de présenter aux Roubaisiens, bien qu'il nous vienne de Bruxelles malgré son grand âge, et MM. les administrateurs : Dubrulle, J. Selle, Lechantre, Isoré.

Pour le piano, Mme Ch.-L. Bataille a accepté de faire partie du jury. Les administrateurs Valentin et Meyer compléteront le jury.

MM. Gellois et Lamy, les distingués directeurs des Conservatoires de Douai et Valenciennes, fidèles habitués de ces concours, et M. F. Bousquet, siégeront dans les deux jurys.

Au cours de cette première séance Mmes Roger-Nicolos et Gauley se feront entendre.

RÉSULTATS DU CONCOURS D'INSTRUMENTS A CORDES

Violon. — 1er prix, à l'unanimité : Mlle Estelle Dayerart ; 2e prix : Robert Bottel et Georges Dubus ; 1er accessit : Yvonne Cocheteux ; 2e accessit : Albert Duirette.

Violoncelle. — 1er accessit : Maurice Dekyvère ; Raoul Pluquet.

BONS PIANOS neufs et d'occasion toutes marques : **Coupleux Frères, 24, rue Esquermoise, Lille.** — Facilités de paiement : location.

ENTRE AUTO ET VOITURE

Jeudi, vers 16 heures, une collision s'est produite sur la Grand'Place.

Une automobile conduite par le chauffeur Léon Dervolf, au service de M. Fourmestraux, demeurant à Ascq, route nationale, est entré en contact avec une voiture de place conduite par M. Charles Vantue, demeurant 76, rue Saint-Maurice, à Roubaix.

Personne n'a été blessé. Les dégâts sont purement matériels.

A RETENIR...

A l'occasion de la **BRADERIE**, la Maison

MARCHAND FRÈRES

1 bis, Rue de Lannoy

fera un rabais de 5 % sur toutes les marchandises

Retenez-le... et dites-le...

LES BECANIERS OPERENT

Hier, entre 11 heures et midi, un jeune collégien, M. Roger Wattinne, 17 ans, demeurant à Roubaix, 23, rue du Château, avait déposé son vélo à l'Ecole Berlitz, rue de la Gare.

En quittant cet établissement, quelle ne fut pas sa surprise de constater la disparition de sa bicyclette. Il porta plainte immédiatement.

Bock Meyerbeer ROI............ DES BOCKS

DISTINCTION HONORIFIQUE

Nous apprenons avec plaisir que M. Louis Desreumaux, sous-brigadier de police, vient d'être décoré de la médaille des évadés.

M. Desreumaux, qui s'est conduit en héros pendant la guerre, est déjà décoré de la Croix de Guerre.

Nous lui présentons nos plus vives félicitations.

LAVEUSES

DU CONSTRUCTEUR A L'ACHETEUR

200 machines chêne ou pichpin, dont 50 modèles (avec volant, 155 fr., avec moteur 465 fr.), tordeuses la plus grande largeur, 100 fr. garantie 5 ans : **J. OLIVIER BRASSART, 166, rue de Paris, TOURCOING** (près Gare des Francs).
On porte à domicile (gratuitement). 826

RESPECTEZ LES REGLEMENTS

Un chauffeur d'auto, Marcellin De W..., 34 ans, Belge, demeurant à Roubaix, 69, rue du Chemin de Fer, roulait en auto dans l'avenue Le Nôtre : il fera l'objet d'un procès-verbal.

PIEDS SENSIBLES... Chaussez-vous chez
Boucau-Vereecke, 5, rue Pierre-Motte, Roubaix

DIVAGATION DE CHIEN

Un procès-verbal a été rédigé contre Mme Louise L..., 33 ans, sans profession, habitant place de la Nation, à Roubaix, qui laissait errer son chien.

FEUILLETON DU 23 JUIN 1928. — No 20

le Compagnon de chaîne

ROMAN D'AMOUR

PAR GEORGES PRADEL

Au moment où Robert, après avoir donné l'ordre de désarmer, mettait le pied sur le pont, un timonier, son bonnet de travail à la main, un fanal de l'autre, s'approcha de lui et dit :

— Lieutenant, le commandant vous demande. Il a donné l'ordre de vous prier de passer chez lui aussitôt votre rentrée à bord.

— Comment, se dit M. de Laitres, le commandant est à bord et il n'est pas couché !... Que peut-il y avoir ?

Et tandis qu'il se posait cette interrogation, il se dirigeait d'un pas précipité vers la dunette. Après avoir frappé à une porte d'entrée, il pénétra dans l'appartement de M. Mermier, maître et seigneur du croiseur l' « Ariel ».

M. Mermier était un jeune capitaine de frégate à l'air franc et ouvert, au visage encadré de favoris noirs.

Il était assis dans un rocking-chair et mâchonnait un cigare d'un air contrarié, tout en feuilletant une revue.

— Ah ! vous voilà, de Laitres, fit-il d'une voix cordiale, je suis bien aise de vous voir.

Le lieutenant se crut dans l'obligation de s'excuser.

— Mais non, mon cher, mais non. Votre soirée et votre nuit étaient parfaitement à vous. Seulement, quand Alain m'a dit que vous aviez demandé un canot pour revenir à bord, j'ai résolu de vous attendre, car il y a quelque chose qui me trotte dans la cervelle et qui m'inquiète considérablement.

— Est-ce grave, commandant ?

M. Mermier aimait beaucoup Robert, en qui il avait pleine et entière confiance. Pendant ces trois années de campagne surchargée de dangers et de privations de toutes natures, il avait été à même d'apprécier les qualités maîtresses et élevées de son lieutenant.

La solidarité qu'engendre le péril est complète. Les affections de marins sont solides et durables. Quand un chef a su se faire aimer, c'est pour toujours.

Donc, de son côté, M. de Laitres éprouvait un attachement sincère et profond pour son commandant.

Il avait dirigé ses yeux vers celui-ci et du regard répétait sa question.

— Oui, de Laitres, c'est grave. Il s'agit du bouton, c'est-à-dire d'une question de personnel. Que le bouton soit d'argent ou d'or, il a toujours une ancre, et s'il s'est souillé par une tache de boue, c'est toujours la marine qui en reçoit les éclaboussures.

— Une affaire de personnel ? Il est arrivé quelque chose de désagréable à un officier du bord ?

— Je n'en sais rien, mais j'ai des doutes. Avez-vous passé l'inspection de la comptabilité de Vilfort ?

— Oui, commandant. Tout est en règle. Je n'ai relevé aucune erreur, aucune irrégularité.

— Les hommes ont été tous payés ?

— Je n'ai reçu aucune plainte. Mais vous m'effrayez, commandant, je vais...

Et M. de Laitres se dirigea vers une sonnette, pour appeler un timonier. Le commandant l'arrêta d'un geste :

— C'est inutile, Vilfort n'est pas rentré ce soir. Il couche à terre. Sa comptabilité est sous clef. Pas moyen de faire des recherches en ce moment. Il est déluré, ce garçon, très fin, très retors. Mon pauvre de Laitres, j'ai bien peur qu'il ne nous ait fait voir des étoiles en plein midi.

— Oh ! commandant !

— Je désire me tromper. Mais ce pauvre Muiron, le commissaire de l' « Ariel », a eu bien tort de mourir au Sénégal. Depuis que j'ai ce petit commis pour le remplacer, je ne vis pas tranquille.

— Ce serait grave. Je vous avoue que M. Vilfort, à moi non plus, ne m'est pas sympathique ; mais ce n'est pas une raison... Permettez-moi de vous demander quels sont vos indices, commandant ?

— J'ai eu une longue conservation avec l'amiral, ce soir. Un rapport de police lui serait parvenu aujourd'hui. Des hommes, dans un de leurs cafés, aux Arcades, se seraient plaints de ne point avoir été payés. Est-ce exact ? est-ce un propos d'homme ivre ? C'est ce que nous saurons demain. En attendant, je vous ai prié de venir me trouver pour savoir si, de votre côté, vous avez un indice.

— Non, commandant ; alors vous craignez... ?

— Je crains, fit impétueusement M. Mermier, j'ai une peur bleue que ce damné de Vilfort n'ai mangé la grenouille.

Chacun sait ce que signifie cette expression triviale que, dans sa brutale franchise de marin, le commandant Mermier venait d'employer.

Manger la grenouille, c'est voler. C'est pis que cela, c'est dépouiller les camarades qui ont confiance en vous, c'est dérober la solde des pauvres diables sous vos ordres. Manger la grenouille, c'est se déshonorer de la façon la plus dégradante !...

Robert hochait la tête.

M. Mermier demeura un instant plongé dans ses réflexions. Il hésitait ; enfin, prenant un parti :

— De Laitres, attendons à demain, Vilfort déjeunera sans doute à bord. En tout cas, on me préviendra de son retour.

Et le commandant et le second de l' « Ariel » se séparèrent après avoir échangé une solide poignée de main.

Le jeune homme qui venait d'être l'objet de cette conversation et des soupçons honteux articulés par le commandant Mermier, se nommait Gaston Vilfort. Bien qu'il n'eût que vingt-deux ans à peine, il occupait pour le moment la place de commissaire de l' « Ariel ». M. Vilfort n'était cependant que simple petit commis de marine, ce qui équivaut au grade de sous-lieutenant dans le corps de l'intendance maritime. Il avait donc fallu des conjectures toutes spéciales pour qu'il remplit momentanément ces fonctions.

Sans en faire connaître les motifs, sa famille ? des bourgeois très honorables de Rochefort — avait obtenu, grâce à des démarches actives, qu'il partît pour le Sénégal un an avant l'époque dont il est question. Sur un ordre spécial du ministre, il avait dû quitter subitement le port de Toulon auquel il était attaché, s'embarquant sur un transport en partance pour Saint-Louis.

Le jeune Vilfort, s'il faut en croire la chronique, jouait gros jeu au cercle de la marine, et laissait un passif considérable derrière lui.

Il n'était pas arrivé depuis six mois au Sénégal que le commissaire de l' « Ariel », M. Muiron était enlevé, par la fièvre jaune, et le gouverneur, n'ayant que le jeune commis sous la main, l'avait désigné pour tenir la comptabilité du croiseur et retourner avec lui en France.

Le lendemain matin, la première personne que M. de Laitres aperçut sur le quai de Toulon, au moment où il se dirigeait vers l'arsenal, ce fut Monlieu.

Robert ne put s'empêcher de remarquer l'air de tristesse et d'embarras qui se lisait sur les traits du chirurgien.

C'est qu'il était bien à plaindre.

Le préfet n'avait pas été le seul à trouver étrange l'évasion du forçat. Monlieu, nous l'avons déjà dit, était un grand garçon, solide, râblée, et la galerie, c'est-à-dire les collègues, les officiers de tous les corps, ne pouvait s'expliquer comment un homme avait pu venir à bout d'un gaillard aussi bien planté, ou tout au moins avait pu l'empêcher de crier.

Lui comprenait parfaitement la suspicion dont il était l'objet. Il sentait mille regards scrutateurs épiant ses sensations et ses impressions sur sa physionomie. Et il n'avait pas le droit de rester chez lui, auprès de Miette. C'eût été se cacher et donner un corps aux accusations vagues que l'on formulait tout bas contre lui.

Ah ! s'il n'avait pas eu Miette !...

Mais elle était là, passionnée, délirante, et quand il remontait chez lui, dix fois par jour ; quand elle lui jetait ses petits bras autour de son cou ; quand ses lèvres rouges, chaudes, lui donnaient la meilleure des caresses, il oubliait tout, et trouvait que ce bonheur n'était pas trop payé par le supplice qu'il commençait à endurer.

Et puis, il était, après tout libéré de ce passé qui menaçait de lui faire perdre Miette. Paloque n'avait pas menti. Il le sentait, il en était sûr.

Il boirait donc le calice jusqu'à la lie. Il sentirait le mépris ou tout au moins le doute injurieux s'abattre sur ses épaules et lui courber la tête. Tout ! tout pour Miette !

— Perdre tout, répétait-il en serrant les dents, l'honneur ! la vie ! mais pas elle !...

C'est dans ces dispositions d'esprit qu'il aborda M. de Laitres, et, dès lors, on comprendra aisément ses allures embarrassées. Mais l'accueil de Robert fut des plus cordiaux.

Monlieu se sentit tout réconforté. Il savait le cas que l'on faisait partout de M. de Laitres, et de la haute et éclatante honorabilité de celui-ci, il espérait recueillir quelque reflet. Se montrer avec lui, l'accompagner le plus longtemps possible, tel fut le désir qu'il ressentit tout naturellement à sa vue.

(A suivre)